



RAPPORT ANNUEL 2020

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2020.....	3
1. EVOLUTION DE LA SPL.....	3
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
3. CAPITAL SOCIAL	4
4. REGISTRE DU COMMERCE	4
5. GOUVERNANCE DE LA SPL	5
6. ACCOMPAGNEMENT DE LA SPL	5
A) EXPERT-COMPTABLE	5
B) COMMISSAIRE AUX COMPTES	5
C) ASPECTS JURIDIQUES	5
D) ETABLISSEMENTS BANCAIRES	6
7. SIGNATURE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES	6
8. PERSONNEL.....	6
9. PROJET DE CENTRE DE TRI.....	6
A) L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE	7
B) LE MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI.....	7
10. EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI EN 2020	8
A) LES TONNAGES ENTRANTS	8
B) LES TONNAGES SORTANTS	8
C) LES VENTES MATIERES	9
D) LES REFUS DE TRI.....	10
E) LES RECETTES DES COLLECTIVITES.....	11
11. BILAN FINANCIER.....	12
PARTIE B : PERSPECTIVES 2021	14
1. ACTIONNAIRES.....	14
2. CENTRE DE TRI	14
3. CONTRATS	14

PARTIE A : Bilan 2020

1. Evolution de la SPL

La SPL ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016 : il s'agit d'une société anonyme disposant de 5 000 actions de 100 euros chacune.

Après l'adoption par les premiers actionnaires par les statuts, une modification du capital social a été constatée au 1^{er} janvier 2017, relative à la fusion du SMIRTOM du Val de Cher et le SICTOM de la Région Montluçonnaise, décidée par arrêté préfectoral.

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a laissé place à Vichy Communauté au 1^{er} janvier 2017.

Le SIROM de Lurcy Lévis a été dissous par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019. Ses actions ont été réparties entre le SICTOM Nord Allier (77.6%) et le SICTOM de Cérilly (22.4%).

La nouvelle répartition des actions est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions
Vichy Communauté	696
SICTOM Cérilly	158
SICTOM Nord Allier	1 226
SICTOM Région Montluçonnaise	1 542
SICTOM Sud Allier	1 378

Depuis le 12 septembre 2019, la présidence du conseil d'administration est assurée par Monsieur MOMCILOVIC, président du SICTOM de la Région Montluçonnaise pour une durée de 2 ans.

Aucun changement au sein de la direction n'est apparu.

2. Le conseil d'administration

Suite aux élections municipales de 2020, la composition du conseil d'administration a évolué.

Les 18 administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration fin 2020 sont :

Actionnaires	Administrateurs
Vichy Communauté	Bernard AGUIAR Caroline BARDOT Evelyne VOITELLIER
SICTOM Cérilly	Bernard TIGE

SICTOM Nord Allier	Odile DURET Mathieu GEFFRAY Guillaume MARGELIDON Didier PINET
SICTOM Région Montluçonnaise	Jean-Luc BERNARD Alain BOULICAU Philippe GLOMOT Pierre Antoine LEGOUTIERE (décédé, remplacé depuis par Elise BOULON) Jean-Pierre MOMCILOVIC
SICTOM Sud Allier	André BIDAUD François DARD Bernard DEVOUCOUX Frédéric DUPONT Michel MAITRE

Sur l'exercice 2020-2021, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- ✓ 14 septembre 2020 : approbation des comptes,
- ✓ 30 novembre 2020 : convention de mandat de conclusion de contrat avec des tiers
- ✓ 18 janvier 2021 : avenant aux contrats avec les collectivités, proposition d'augmentation du capital.

3. Capital social

Le capital social de la SPL a été fixé à 500 000€, réparti en 5 000 actions de 100€ chacune.

Il a évolué en avril 2021 et est passé à 750 000 €, réparti en 5 000 actions de 150 € chacune.

Il n'a pas évolué au cours de l'année.

4. Registre du commerce

ALLIER TRI est enregistrée au registre du commerce des sociétés (RCS) de Cusset depuis le 22 juillet 2016 sous le numéro SIREN 821 230 406, pour un début d'activité au 28/04/2016.

Le siège social est situé RD779 – Prends-y-garde – 03230 CHEZY.

5. Gouvernance de la SPL

La présidence du conseil d'administration est assurée par le SICTOM de la Région Montluçonnaise, représenté par Jean-Pierre MOMCILOVIC depuis le 12 septembre 2019. Auparavant, c'était le président du SICTOM Nord Allier, Didier PINET, qui assurait cette fonction.

La direction de la société est assurée par Jackie RENAUD.

Sur proposition du président, 4 vice-présidents ont été désignés :

- Bernard AGUIAR
- André BIDAUD,
- Didier PINET,
- Bernard TIGE.

Sur proposition du directeur, 4 directeurs délégués assistent la directrice générale :

- Rémi BOROWIAK,
- Thierry GAUDET,
- Christine MORIN,
- Sylvie THEVENIOT.

Sur l'exercice comptable, le président du Conseil d'Administration a reçu 760.87€ de défraiements.

6. Accompagnement de la SPL

a) Expert-comptable

ALLIER TRI a choisi le cabinet ORECA (situé à Moulins) pour la mission d'expert-comptable.

Au-delà de l'aspect purement comptable, le cabinet accompagne aussi la société sur le plan social (établissement des fiches de paye, déclarations, ...).

b) Commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est assurée par Isabelle LEPRINCE du cabinet KPMG, situé à Clermont Ferrand.

c) Aspects juridiques

L'accompagnement juridique est assuré par le cabinet LEGALYS Conseil, représenté par Me SOULIER Laure.

d) Etablissements bancaires

Le Crédit Agricole a été choisi pour être le premier établissement bancaire. En avril 2018, un 2^{ème} établissement bancaire a été retenu : il s'agit de la Caisse d'Épargne.

7. Signature de conventions réglementées

La SPL ALLIER TRI a signé des contrats avec chacun de ses actionnaires, par ailleurs clients du futur centre de tri. Ces contrats ont été approuvés au conseil d'administration du 25 janvier 2018. Les contrats ont été signés aux dates suivantes :

- Concession de services avec le SICTOM Nord Allier : 05/03/2018,
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Région Montluçonnaise : 28/02/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM Sud Allier : 23/03/18
- Contrat de prestation de service avec le SICTOM de Cérilly : 04/04/18
- Contrat de prestation de service avec Vichy Communauté : 18/04/18.

Ces contrats ont une durée de 25 ans à compter de la signature.

8. Personnel

La SPL ALLIER TRI dispose d'une seule personne à plein temps, Madame RENAUD, directrice générale.

9. Projet de centre de tri

L'objet social de la SPL ALLIER TRI est la création et l'exploitation d'un centre de tri.

Dans sa délibération du 9 juin 2016, le conseil d'administration a validé, pour la réalisation du centre de tri, de passer par un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri avec 2 variantes à l'initiative de l'acheteur (tri poussé des emballages plastiques en 3 résines et tri poussé des fibreux en 3 fractions).

L'exercice 2020-2021 a été marqué par la mise en service industrielle du centre de tri qui a débuté le 6 mai 2019. D'une durée initialement prévue de 6 mois, elle a été prolongée pour s'achever le 28 février 2020. Depuis le 1^{er} mars 2020, le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance est passé dans sa phase exploitation pour une durée de six ans, reconductible 2 fois un an.

a) L'assistant au maître d'ouvrage

Le contrat de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'est arrêté lorsque le contrat de CREM est entré en exploitation.

b) Le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri

Suite à la consultation lancée en mai 2016 pour le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri, le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été retenu lors du conseil d'administration du 24 avril 2017.

Après l'information aux candidats non retenus, la mise au point du marché, le marché avec le groupement IHOL / EIFFAGE / IMHOLZ a été signé le 23 juin 2017, pour un montant global de 22 891 381 €, réparti en 12 128 582.95 € d'investissement et 10 762 798.66 € d'exploitation pour une durée maximale de 8 ans.

Le début des prestations a été notifié au 17 juillet 2017 par ordre de service.

Le 1^{er} mai 2019 a marqué un tournant important pour le centre de tri et le département de l'Allier puisque c'est ce jour que tous les déchets de la collecte sélective ont été apportés au centre de tri et cela correspond au jour où la simplification du geste de tri a été opérationnelle sur l'ensemble du département.

Le 6 mai 2019, le centre de tri est entré dans la phase mise en service industrielle, validée avec des essais de performance. Au 1^{er} mars 2020, la phase exploitation a été activée pour une durée de 6 ans, reconductible 2 fois 1 an.

Sur l'exercice 2020/2021, ALLIER TRI a payé au groupement 1 563 360.48 € HT pour la part exploitation du centre de tri.

En novembre 2020, a été validé un avenant au contrat avec le groupement pour intégrer le volet transport des refus de tri jusqu'à l'usine de valorisation énergétique de Bayet. Cela représente un coût de 29 924.56 € HT depuis janvier 2021.

Le transport des refus de tri était assuré auparavant par ONYX ARA, pour un coût de 62 061.40€ HT de mai à décembre 2020.

10. Exploitation du centre de tri en 2020

La mise en service industrielle a débuté le 6 mai 2019. Cependant, l'ensemble des collectivités apporte leur collecte sélective au centre de tri depuis le 1^{er} mai 2019.

L'exploitation a débuté au 1^{er} mars 2020.

a) Les tonnages entrants

Sur l'année 2020, les tonnages entrants se répartissent ainsi :

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL
SICTOM Cérilly	69,62	56,28	64,52	54,46	60,42	72,82	68,66	72,3	68,62	69,74	62,76	66,44	786,64
SICTOM Nord Allier	416,18	349,67	335,74	314,72	307,62	380,85	399,19	346,24	429,44	389,37	365,56	454,95	4489,53
SICTOM Sud Allier	567,98	441,04	532,32	479,31	432,8	569,82	594	527,58	533,1	573,24	512,48	577,32	6340,99
SICTOM Région Montuçonnoise	641,23	480,4	562,3	510,44	472,02	589,14	605,04	523,4	594,26	629,74	535,14	620,2	6763,31
VICO	281,06	235,08	250,44	198,28	218,92	252,86	255,8	224,14	279,16	273,32	246,8	299,9	3015,76
TOTAL	1976,07	1562,47	1745,32	1557,2	1491,78	1865,49	1922,69	1693,66	1904,58	1935,41	1722,74	2018,81	21396,23

Pour les cartons, seules 2 collectivités transitent par le centre de tri : le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier. Le tonnage du premier s'élève à 712.10 tonnes en 2020. Pour le second, le tonnage est de 511.58 tonnes.

Le traitement de ces apports représente un coût global de 1 473 873.93 € HT en 2020, dont 306 119.76 € HT lors de la mise en service industrielle et 1 167 754.17€ HT en exploitation. En négligeant les tonnages des cartons, le coût réglé à l'exploitant à la tonne s'élève à 55.14€ la tonne. Ce coût est hors investissement. Cependant, on note une différence conséquente entre phase de MSI (57.94 €/tonne) et phase exploitation (72.48€/tonne).

b) Les tonnages sortants

Les tonnages entrants au centre de tri sont destinés au recyclage ou à défaut à la valorisation énergétique. Sont sorties sur cette année 2020, 22 793.82 tonnes. Le tonnage sortant est supérieur à l'entrant du fait d'un stock important de matières triées présent au centre de tri fin décembre 2019.

Le mix fibreux correspond au mélange papier cartons. Il représente 60% des apports globaux sur le centre de tri. Les cartons représentent quant à eux 13%. Puis viennent les refus de tri (10.5%) et le mix plastique (10%).

Expéditions	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL
Mix fibreux	1041,6	1165,9	1546,49	891,88	765,44	1052,2	1118,96	885,06	1000,9	1108,5	1104,9	1142	12823,8
Mix plastique	181,78	161,62	201,02	135,5	199,88	265,68	174,74	209,84	252,06	200,56	188,48	158,66	2329,8
Acier	55,9	51,38	54	101,5	49,8	55,14	104,72	48,58	69,72	56,04	77,42	47,06	771,3
Aluminium		24,08					22,36	19,78		17,98			84,2
ELA	42,52		19,6	41,34	20,48	27,44		27,82		39,64	19,1	21,56	259,5
Cartons	147,54	241,1	404,5	163,4	177,78	246,28	305,6	323,68	238,92	344,7	226,4	275,7	3095,6
Films	43,06	19,74	23,98	47,84	25,48	22,58	48,24	25,8	49,24	25,7	19,46	25,42	376,5
Total refus	229,42	209,48	252,78	285,4	272,94	267,56	271,92	255,34	247,72	235,16	269,88	255,52	2076,0
Total expédié	1741,8	1873,3	2502,37	1667	1511,8	1936,9	2046,54	1795,9	1858,5	2028,2	1905,7	1925,9	22793,9

Conformément aux contrats passés avec les collectivités, la SPL doit percevoir les recettes des ventes. Cela a été le cas pour le mix fibreux et les cartons. Le mix plastique a un coût de reprise à 0€.

Le coût de transport et traitement des refus de tri est supporté par ALLIER TRI et est refacturé selon les conditions des contrats.

c) Les ventes matières

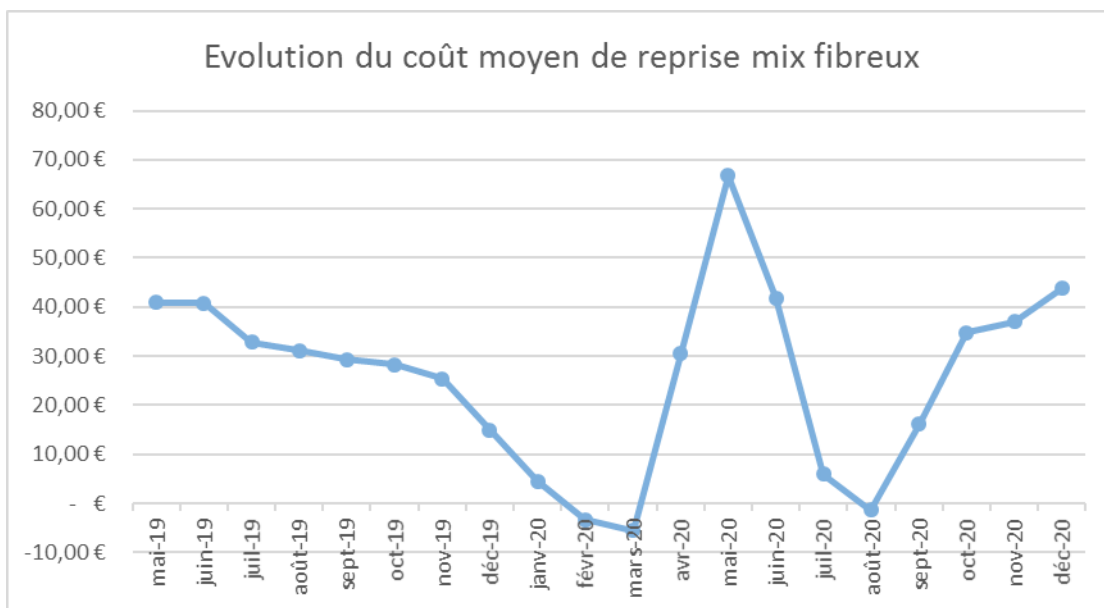
Ce paragraphe est consacré au mix fibreux et aux cartons, qui représente 82% des matières à reprendre.

L'année 2020 a été compliquée en termes de ventes matières : après une chute de la demande observée fin 2019 et qui s'est accentuée au 1^{er} trimestre 2020, les périodes de confinement de la population ont permis d'augmenter la demande. Quand la demande baisse, les cours de ventes baissent aussi et quand elle augmente, les cours sont dirigés à la hausse. La seule exception est le mois de mars 2020 qui a connu une demande très forte, avec des prix négatifs car ils sont établis en début de mois.

La situation a été particulièrement critique fin 2019 et début 2020, avec la fermeture pour 2 à 3 semaines des usines papetières : le centre de tri s'est trouvé saturé de balles produites et non expédiées. Au 31/12/2019, plus de 1000 balles étaient stockées au centre de tri. La situation s'est améliorée à partir du mois de mars 2020.

Au démarrage du centre de tri, ALLIER TRI a passé un contrat de reprise avec ROLF KÜHL pour le mix fibreux. Compte tenu des tonnages en jeu, il a été décidé de trouver d'autres repreneurs, que sont Ecophyse et Calypso.

Le graphique ci-après présente l'évolution des coûts de reprise connus :



Le tableau présente les montants de reprise perçus par ALLIER TRI. Au global, ALLIER TRI a perçu 420 454.18 € HT de recettes matières pour un total de 12 639 tonnes de mix fibreux et 3 104 tonnes de cartons expédiées chez le recycleur.

janv-20	7 324,68 €
févr-20	- 528,62 €
mars-20	- 6 913,06 €
avr-20	33 925,05 €
mai-20	66 084,53 €
juin-20	61 117,12 €
juil-20	14 529,95 €
août-20	6 097,91 €
sept-20	37 767,06 €
oct-20	64 883,69 €
nov-20	58 213,06 €
déc-20	77 952,81 €

En 2020, le coût de reprise moyen de l'année a été de 22.53 € la tonne de mix fibreux et de 53.46€ HT la tonne de cartons. *Pour mémoire, le montage financier d'ALLIER TRI était basé sur un coût de l'ordre de 70€ la tonne de mix fibreux et 90€ la tonne de cartons.*

d) Les refus de tri

Sur l'année 2020, 3 053 tonnes de refus de tri ont été transportées et traitées à UVEOM de Bayet. Cela représente 14% des entrants au centre de tri.

A cela il faut ajouter près de 18 tonnes de déchets « interdits (DEEE, ferraille, ...) qui sont acheminées à la déchèterie.

La proportion de refus de tri a nettement augmenté entre 2019 et 2020, notamment en raison des confinements qui ont conduit certains usagers à considérer leur poubelle jaune comme l'exutoire de tous leurs déchets allant habituellement en déchèteries.

Quatre actions de communication dans la presse ont par conséquent été menées pour limiter ces refus de tri (une action sur les déchets type masques, mouchoirs, une autre sur les déchets électriques ou électroniques, une sur les objets en plastique et une autre sur les produits dangereux tels que solvants ou peintures)

La prestation de transport a été confiée à ONYX ARA puis à l'exploitant. Le traitement des refus de tri est assuré par le SICTOM Sud Allier, dans son usine de valorisation énergétique située sur la commune de Bayet.

Pour l'année 2020, le transport a représenté un coût de 92 018.40 € et le traitement 339 258.01 €, soit un total de 431 276.41 €. Cela représente un coût de 141 € HT la tonne.

e) Les recettes des collectivités

Pour la mission de construction et exploitation du centre de tri, les collectivités s'affranchissent d'une part fixe chaque trimestre, à laquelle il convient d'ajouter le prix du transport et traitement des refus de tri.

Sur l'année 2020, les collectivités ont ainsi réglé pour la part exploitation :

Exploitation	2020
SICTOM Cérilly	43 376,85 €
SICTOM Nord Allier	433 139,85 €
SICTOM Sud Allier	392 696,70 €
SICTOM Région Montluçonnaise	398 354,55 €
Vichy Communauté	184 194,45 €
TOTAL	1 408 385,55 €

Pour le transport et le traitement des refus de tri, les coûts ont été les suivants :

Refus de tri	2020
SICTOM Cérilly	25 065,15 €
SICTOM Nord Allier	73 611,82 €
SICTOM Sud Allier	113 099,35 €
SICTOM Région Montluçonnaise	120 869,66 €
Vichy Communauté	50 826,79 €
TOTAL	383 472,77 €

Globalement, le tri de la collecte sélective revient à **82.57€ HT la tonne** aux collectivités du département de l'Allier, traitement des refus inclus.

Les éléments présentés ci-avant sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Dépenses	1 905 150,34 €
Exploitation IHOL	1 473 873,93 €
Traitement des refus de tri	339 258,01 €
Transport des refus de tri	92 018,40 €
Recettes	2 212 312,50 €
Recettes matières	420 454,18 €
Part fixe des collectivités	1 408 385,55 €
Refus de tri des collectivités	383 472,77 €
Total	307 162,16 €

Le bilan positif de 307 162.16 euros ne permet pas de couvrir les frais d'ALLIER TRI, en matière de remboursement d'emprunts ou des frais fixes (salaires, impôts, ...).

11. Bilan financier

Le projet de bilan financier laisse apparaître un résultat net comptable de – 192 498 €

La synthèse du bilan financier sera transmise après approbation en assemblée générale.

Le projet de solde intermédiaire de gestion est évalué ainsi :

	2020/2021	2019/2020
Chiffre d'affaires	2 827 388 €	2 171 726 €
Ventes + Production réelle	2 827 388 €	2 171 726 €
Achats consommés	2 043 468 €	1 669 374 €
Marge globale	783 920 €	502 352 €
Charges de fonctionnement	60 395 €	71 374 €
Valeur ajoutée	723 525 €	430 978 €
Impôts et taxes	7 197 €	242 €
Charges de personnel	82 805 €	83 585 €
Excédent brut d'exploitation	633 523 €	347 151 €
Transfert de charges	12 767 €	757 €
Autres produits d'exploitation	15 €	9 €
Dotations aux amortissements	1 118 429 €	1 116 891 €
Autres charges d'exploitation	1 218 €	1 639 €
Résultat d'exploitation	-473 342 €	-770 613 €
Résultat financier	-108 666 €	-110 686 €
Résultat courant	-582 008 €	-881 300 €
Résultat exceptionnel	389 510 €	356 810 €
Résultat de l'exercice	-192 498 €	-524 490 €
Capacité d'autofinancement	536 420 €	235 591 €

PARTIE B : Perspectives 2021

1. Actionnaires

Un changement de président est prévu au cours de l'exercice 2021, compte tenu de la durée du mandat de président.

Le capital social sera augmenté et passera de 500 000€ à 750 000€ pour permettre la reconstitution des fonds propres.

2. Centre de tri

Le centre de tri devrait connaître une année d'exploitation relativement courante, si on excepte tout ce qui a trait à la COVID19.

Les tonnages devraient évoluer à la hausse.

3. Contrats

Les contrats avec les collectivités vont être avenantés :

- D'une part pour augmenter les parts fixes payées par chaque collectivité,
- D'autre part pour permettre la refacturation des matières autres que le fibreux (ALIER TRI ne peut facturer directement les repreneurs).

Des contrats avec des tiers apportant des déchets au centre de tri seront passés, sur des déchets collectés par ces tiers sur le département de l'Allier.

ANNEXES

Annexe 1 : rapport annuel 2020 de l'exploitant